
Adresse du district de Lassay (Mayenne) qui informe la Convention de la chute du charlatanisme et de l'avancement de la Raison, en annexe de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du district de Lassay (Mayenne) qui informe la Convention de la chute du charlatanisme et de l'avancement de la Raison, en annexe de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 400;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30870_t1_0400_0000_4

Fichier pdf généré le 22/01/2023

82

[*La municip. de Gonneville, à la Conv.; 8 vent. II*] (1).

« Républicains,

Le Conseil général de la commune de Gonneville, chef lieu de canton, district de Montvilliers, département de la Seine-Inférieure, n'a pas eu plutôt vu votre décret qui les invite comme toutes les autres communes de la République, d'envoyer à la Monnoie tous les meubles en or et en argent qui ont servis jusqu'à ce jour au culte, histoire du fanatique et de la superstition, convaincu qu'il est bien plus utile de les passer au creuset national pour les convertir en monnaie.

Le Conseil de la ditte commune a arrêté que tous les meubles qui ont servi jusqu'à ce jour au culte catholique seront retirés sur le champ et envoyés au district pour que ce dernier les fasse passer à leur destination sur le champ, lesquels meubles consistent : en deux calices, un ciboire, un soleil, une patène, le tout en argent pesant 8 marcs 4 onces, en outre une somme de 1124 l. en numéraire, portant l'empreinte de la face du tiran, appartenant à la ditte fabrique qui avoient resté jusqu'à ce jour dans ses coffres. Nous vous félicitons, représentants du peuple français, d'avoir établi le Gouvernement révolutionnaire. Cette loi bienfaisante exterminera le reste des despotes. Continuez vos travaux ils sont pénibles, mais votre zèle les surpassent encore de beaucoup. Ce qui vous rend infatigables, c'est votre énergie qui nous a rendu heureux en érigeant la France en République. Nous vous invitons, chers représentants, à rester à votre poste jusqu'à ce que tous les tirans coalisés contre nous soient rentrés dans la poussière. Vive la République ; respect à la Convention ; honneur à la Montagne ».

LEPORQ fils (*off. mun.*), LEGALLAIS (*agent nat.*), HOUEL (*off. mun.*), J. B. HAUTOT, DUBOC (*maire*), LEMAITRE (*secrét.*).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

83

[*Le distr. de Lassay, au présid. de la Conv. ; 28 pluv. II*] (3).

« Citoyen président,

Tu trouveras cy inclus un arrêté pris par le district de Lassay, relativement à la chute du charlatanisme dans son arrondissement ; ce fléau de l'humanité n'existe plus et, aux farces sacerdotales ont succédé les fêtes patriotiques ; nul prêtre depuis un mois n'a exercé de fonctions ; et le peuple en renversant les autels mensongers a fait de cette maison, ou un lieu

(1) C 294, pl. 981, p. 26. B⁴ⁿ, 24 vent. et 28 vent. (1^{er} suppl^t).

(2) Mention marginale datée du 22 ventôse.

(3) C 294, pl. 981, p. 29 et 34. Mention dans *M.U.*, XXXVII, 409.

pour les séances de leurs communes, ou un temple de la Raison ; nous t'invitons de faire connaître, et d'assurer à tes collègues que soutenu dans nos principes, si tu as fait tomber l'hydre royal nous mettions tout ce que la loi nous met aux mains pour détruire le fanatisme. S. et F. ».

R. DESHAYE, GONNET (*v.-présid.*), BOISSIÈRE, BRUTUS RAIMBAULT, BIRAU.

[*Extrait des délibérations, 28 pluv. II*].

Le Directoire, réuni au lieu ordinaire des séances, un des membres a dit, citoyens collègues, il nous est parvenu divers arrêtés tant des communes que des particuliers qui reconnoissant l'erreur où ils avoient été plongés en renonçant au charlatanisme dont ils faisoient profession abjurent l'état de prêtrise dans lequel il avoit vécu ; une pareille conduite ne peut être cachée ainsi je vous invite non de faire transcrire mot pour mot, leur profession de foi actuelle, étant pour ainsi dire uniforme, mais bien le nom de ceux qui se sont rendu dignes de votre confiance par une telle conduite.

Le Directoire, considérant combien il voit avec plaisir une pareille métamorphose d'homme qui, reconnoissant l'erreur de leur conduite passée viennent entre les mains des vrais républicains renoncer à jamais exercer un état qui déshonore l'homme, n'étant consolidé que par les voies les plus absurdes et les plus mensongères.

Considérant que nul individu ne peut être républicain et en même temps prêtre, ces deux qualités étant absolument incompatibles, car quiconque est prêtre est ennemi juré de la Révolution et, s'il n'en sappe ouvertement les fondements, il ne peut se dispenser de le faire sourdement ; que l'exemple de la Vendée dont notre territoire étoit pour ainsi dire le théâtre, est trop récent pour ne pas concevoir des inquiétudes sur cette espèce d'homme, jusqu'au moment où, rendant hommage à la vérité en abjurant leur charlatanisme, ils viennent déposer leurs vains titres pour être réduits en cendres. Mais l'administration, loin de confondre ceux (qui) l'ont déjà fait, avec les récalcitrants, arrête qu'il sera fait un tableau où seront inscrits les noms de ceux qui ont rempli ce devoir ; que ce tableau sera affiché au lieu ordinaire des séances de l'administration ; également copie d'y-celui sera envoyée à tous les Comités de surveillance et Sociétés populaires de ce district, avec invitation d'y donner toute la publicité.

Noms des citoyens qui ont déposé leur rétractation :

Volcler, ex-curé de Lassay
Lahaie, ex-curé de Lapalu
Maheraut, ex-vicaire de Niort
Pité, ex-curé de Ste Marie du Bois
Gervez, ex-curé de Rennes
Gibon, ex-curé de Chevaigné
Pavi, ex-curé de Melleray
Mahé, ex-curé du Ribay
Coulombu, ex-curé du Horp
Malzis, ex-curé de la Chapelle Moche
Cadeau, ex-curé de Savron.

P.c.c. : GONNET (*v.-présid.*).